

Image not found or type unknown



## Facturation abusive entreprise de plomberie

Par **Philspock**, le **09/08/2016** à **13:56**

Bonjour,

J'ai fait intervenir un plombier pour une fuite d'arrivée d'eau. Il a commencé par tout démonter, puis m'a fait un devis qui d'un montant de 796 euros pour changer un robinet d'arrêt (facturé 164€, alors qu'il coute 15€ dans le commerce, ainsi que 2 flexibles (facturés 130€ alors qu'ils coutent maximum 25€ dans le commerce).

J'étais pris en otage, et n'avais pas d'autre choix que d'accepter la réparation et payer.

Je pense que les règles en vigueur n'ont pas été respectées car le plombier à tout démonté avant de faire le devis.

Ai-je un recours ?

Il s'agit de l'entreprise Germain dont le siège est à Paris 17

Merci par avance de votre aide

PhS